

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 584

5 mars 2014

SOMMAIRE

Abundante Investments	27999	Sofingea	28032
COFRA Treasury Services S.A.	28029	Starwood EAME S.à r.l.	27990
D Ebco S.à r.l.	28016	Terminus Home S.à r.l.	27987
Lucazoom S.à r.l.	28021	Thelux S.à r.l.	27987
MAF Finance S.à r.l.	28032	Trax Business Solutions Sàrl	27987
Magdalena S.A.	28032	Urca S.A.	27988
Mastercraft Language Solutions S.à r.l. ...	28032	Usted RE S.A.	27988
Monte Carlo International Real Estate S.A.	27989	Vap Restaurants S.A.	27986
Müller Sàrl	27989	Verrolux Sàrl	27986
Nouvelle Agriculture S.A.	27988	VGC (Lux) Holdings S.à.r.l.	27986
Omapiep S.à r.l.	28006	VGC (Lux) Investments S.à.r.l.	27986
P.L.I. S.A.	27989	Vratislavia Holdings S.A.	27988
Publity Capital Partners S.à r.l.	27989	Vrinat Automocion SSCI S.à r.l.	27987
Ripli Holding S.A.	27988	Weather Finance II S.à r.l.	27986
Sodefi Lux S.A.	28032	Westolux S.A.	27987
		Windermere Investments Limited	27989

Verrolux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 16B, rue des Marguerites.
R.C.S. Luxembourg B 116.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VERROLUX S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014013398/11.

(140014822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.301.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2014013397/11.

(140015083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 102.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014013400/11.

(140015080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

VGC (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 102.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014013399/11.

(140015074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Weather Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 144.734.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013408/10.

(140014332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Vrinat Automocion SSCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 2, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 110.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VRINAT AUTOMOCION SSCI S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014013405/11.

(140015119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Trax Business Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 130.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Trax Business Solutions Sàrl
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014013365/11.

(140014592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Thelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 83.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THELUX S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014013376/11.

(140014795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Terminus Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 34, Kierchestrooss.
R.C.S. Luxembourg B 99.015.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014013373/11.

(140014742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Westolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 19, allée du Carmel.
R.C.S. Luxembourg B 166.755.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/01/2014.

Référence de publication: 2014013413/10.

(140014782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Usted RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.610.

Les comptes au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USTED RE S.A.
Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014013393/12.
(140014978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014013404/12.
(140014854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Urca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013390/9.
(140014936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Ripli Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIPLI HOLDING S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014013287/11.
(140014954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Nouvelle Agriculture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.695.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013223/10.
(140014537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Windermere Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.501,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.275.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014013410/12.

(140014535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Publity Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2014013250/11.

(140014815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

P.L.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 156.672.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013238/9.

(140015172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.460.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014013208/11.

(140014686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Müller Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 34, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 80.785.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014013211/11.

(140015052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Starwood EAME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.215.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood EAME Holdings S.à r.l., a Luxembourg company, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 30, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Starwood EAME S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

All the twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each have been subscribed by Starwood EAME Holdings S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Category A Managers:

* Mr. Jacques Petrus Maria Sleddens,, born in Tilburg, The Netherlands, on March 22nd, 1954, having his professional address at Regus, Office 215, 26-28 rue Edward Steichen - 2nd floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and;

* Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22nd, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

- Category B Managers:

* Mr. Michael Dojlidko, born in New York, Unites States of America, on July 21st, 1973, with professional address at Rue Brederode 2-6, 1000 Brussels, Belgium, and;

* Mr. Kevin Manzeck, born in Wisconsin, United States of America, on November 25th, 1969, with professional address at 15147 N. Scottsdale Road, Suite H-210, Scottsdale, Arizona 85254, United States of America.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Starwood EAME Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Mlle Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Starwood EAME S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par Starwood EAME Holdings S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

* M. Jacques Petrus Maria Sleddens, né à Tilburg, Pays-Bas, le 22 mars 1954, ayant son adresse professionnelle à Regus, Office 215, 26-28 rue Edward Steichen - 2^e étage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* M. Luc Sunnen, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

- *Gérants de catégorie B:*

* M. Michael Dojlidko, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 21 juillet 1973, ayant son adresse professionnelle à Rue Brederode 2-6, 1000 Bruxelles, Belgique, et;

* M. Kevin Manzeck, né à Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, le 25 novembre 1969, ayant son adresse professionnelle à 15147 N. Scottsdale Road, Suite H-210, Scottsdale, Arizona 85254, Etats-Unis d'Amérique.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 janvier 2014. Relation: ECH/2014/27. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004793/506.

(140004558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Abundante Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 180.823.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of the month of November.

Before Us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ari Investment Corporation Limited, a Guernsey Company with registered office at Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, a company registered with the Company Registry of the Island of Guernsey under number 57183 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, having its offices in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private deed, dated 20 November 2013;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Abundante Investments, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg section B under the number 180.823 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed received on 30 September 2013 by Me Henri Hellinckx, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that:

- the 20,000 ordinary shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed;
- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion and splitting of the existing share capital of the Company from a sole class of ordinary shares into ten (10) alphabetical A to J classes of shares (the "Classes of Shares");
2. Subsequent amendment of the following Articles of Incorporation of the Company:
 - Article 6 ("Capital");

- Article 7 ("Amendment of the capital");
- First (1st) paragraph of Article 8 ("Rights and duties attached to the shares");
- Article 20 ("Allocation of profits"); and
- Article 21 ("Dissolution, Liquidation") of the Articles of Incorporation of the Company;

3. Proxies; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert and split the existing share capital of the Company from a sole class of ordinary shares into ten (10) alphabetical A to J classes of shares (the "Classes of Shares"). The existing 20,000 ordinary shares are split as follows:

1. Two thousand (2,000) Class A shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
2. Two thousand (2,000) Class B shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
3. Two thousand (2,000) Class C shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
4. Two thousand (2,000) Class D shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
5. Two thousand (2,000) Class E shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
6. Two thousand (2,000) Class F shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
7. Two thousand (2,000) Class G shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
8. Two thousand (2,000) Class H shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
9. Two thousand (2,000) Class I shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-); and
10. Two thousand (2,000) Class J shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-).

Second resolution

As consequence of the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 ("Capital") of the Articles of Incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) fully paid-up shares (the "Shares"), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and with such rights and obligations as set out in these Articles of Incorporation.

6.2. The Shares are divided into the following classes of Shares (the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"):

- Two thousand (2,000) Class A Shares;
- Two thousand (2,000) Class B Shares;
- Two thousand (2,000) Class C Shares;
- Two thousand (2,000) Class D Shares;
- Two thousand (2,000) Class E Shares;
- Two thousand (2,000) Class F Shares;
- Two thousand (2,000) Class G Shares;
- Two thousand (2,000) Class H Shares;
- Two thousand (2,000) Class I Shares; and
- Two thousand (2,000) Class J Shares.

Third resolution

As consequence of the first and second resolutions above, the Sole Shareholder resolves to fully amend and restate Article 7 ("Amendment of the capital") of the Articles of Incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 7. Amendment of the share capital - Repurchase of Shares.

7.1. The share capital of the Company may at any time be amended by a decision of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation..

7.2. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, repurchase its own Shares.

7.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class

(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J and ending with Class A).

7.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided in the paragraph above), such Class of Shares gives right to its holders, pro rata to their holding in such Class to the Available Amount, as further defined (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per Share (the "Cancellation Value Per Share, for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

7.5. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

7.6. For the purposes of this Article 7, "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 20 (Allocation of profits) of the Articles of Incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts, as further defined (without for the avoidance of doubt, any double counting), so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR),$$

whereby:

- AA = Available Amount;
- NP = net profits (including carried forward profits);
- P = any freely distributable reserves
- CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled;
- L = losses (including carried forward losses); and
- LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation.

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one Class of Shares (the "Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

7.7. For the purposes of this Article 7, "Total Cancellation Amount" means an amount as determined by the Board and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles of Incorporation, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

7.8. For the purposes of this Article 7, "Interim Accounts " means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date and "Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first (1st) paragraph of Article 8 ("Rights and duties attached to the shares") of the Articles of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders.

(...)”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate Article 20 ("Allocation of profits") of the Articles of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction or overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager or, as the case may be, by the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, as the case may be, by the Board, and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, as the case may be, by the Board. The manager or, as the case may be, the Board, may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then
- (ii) each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then
- (iii) each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then
- (iv) each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then
- (v) each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then
- (vi) each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then
- (vii) each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then
- (viii) each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then
- (ix) each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share; and then
- (x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence)."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 21 ("Dissolution, Liquidation") of the Articles of Incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 21. Dissolution, Liquidation. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the above amendments to the Articles of Incorporation of the Company and, more generally, to carry out any necessary or useful actions in relation to the above resolutions.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt novembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ari Investment Corporation Limited, une société régie par le droit de Guernesey, immatriculée sous le numéro d'immatriculation 57183 auprès du registre des sociétés de l'Île de Guernesey, ayant son siège social statutaire à Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Me Daniel Boone, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, en date du 20 Novembre 2013.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associé unique de la société Abundante Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 180.823 (la «Société»).

La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par notaire en date du 30 septembre 2013 par Maître Henri Hellinckx, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique prie le notaire intervenant d'acter que:

- les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points de l'agenda dont l'Associé Unique a été pleinement informé;
- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Conversion et répartition des parts sociales ordinaires du capital social de la Société en dix (10) classes parts sociales alphabétiques (de A à J), (les «Classes de Parts Sociales»);

2. Modification subséquente des articles suivants dans les Statuts de la Société:

- Article 6 («Capital»);
- Article 7 («Modification du Capital»);
- Premier paragraphe de l'Article 8 («Droits et Obligations relatifs aux Parts Sociales»);
- Article 20 («Distribution des bénéfices»);
- Article 21 («Dissolution, Liquidation) des Statuts de la Société;

3. Procurations; et

4. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'Associé Unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de procéder à la conversion des parts sociales ordinaires du capital social de la Société en dix (10) classes de parts sociales alphabétiques (de A à J). Les 20.000 parts sociales ordinaires existantes sont converties comme suit:

1. Deux mille (2.000) parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1.- USD);
2. Deux mille (2.000) parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1.- USD);
3. Deux mille (2.000) parts sociales de Classe C, d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1.- USD);
4. Deux mille (2.000) parts sociales de Classe D, d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1.- USD);
5. Deux mille (2.000) parts sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1.- USD);
6. Deux mille (2.000) parts sociales de Classe F, d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1.- USD);
7. Deux mille (2.000) parts sociales de Classe G, d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1.- USD);
8. Deux mille (2.000) parts sociales de Classe H, d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1.- USD);
9. Deux mille (2.000) parts sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1.- USD); et
10. Deux mille (2.000) parts sociales de Classe J d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1.- USD).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 6 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital Social.

6.1. Le capital social libéré de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000 USD) et divisé en vingt mille (20.000) parts sociales intégralement libérées (les «Parts Sociales»), d'une valeur nominale d'un dollar américain (1.- USD), et comportant les droits et obligations tels que prévus par les présents statuts.

6.2. Les Parts Sociales sont divisées en classes de parts sociales comme suit (les «Classes de Parts Sociales») et chacune une «Classe de Parts Sociales»):

- Deux mille (2.000) parts sociales de classe A;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe B;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe C;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe D;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe E;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe F;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe G;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe H;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe I; ET
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe J.

Troisième résolution

En conséquence des première et deuxième résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier intégralement et de reformuler l'Article 7 («Modifications du Capital») des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 7. Modification du Capital Social - Rachat des Parts Sociales.

7.1. Le Capital Social de la Société peut à tout moment être modifié par une décision de l'Associé Unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

7.2. La Société peut, dans la mesure et selon les conditions autorisés par la loi, racheter ses propres Parts Sociales.

7.3. Le capital social de la Société peut faire l'objet d'une réduction par voie de rachat des Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation des Parts Sociales faisant partie de ces Classes. En cas de rachat et d'annulation des Parts Sociales, ces rachats et annulations des Parts Sociales se feront dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe J pour terminer par la Classe A).

7.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre indiqué au paragraphe précédent), cette Classe de Parts Sociales donne droit à leur porteur, au prorata de la détention dans cette Classe, au Montant Disponible, tel que défini ci-dessous (cependant avec la limitation au montant total de l'annulation, tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les porteurs des parts sociales faisant partie de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la valeur de l'annulation par Part Sociale (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale»), pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue et annulée.

7.5. Dès le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et exigible pour la Société.

7.6. Pour les besoins de l'Article 7, «Montant disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé aurait été autorisé à percevoir des distributions de dividendes en application de l'Article 20 (Distribution des bénéfices) des Statuts de la Société, augmenté (i) de toute réserve librement distribuable et (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe d'Actions devant être annulée, mais diminué (i) de toute pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toute somme placée en réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, chaque fois tel que prévu dans les Comptes Intérimaires concernés, comme défini ci-après (sans, afin d'éviter toute incertitude, double comptabilité), de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR),$$

Où

- AA = montant disponible;
- NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés);
- P = toute réserve librement distribuable;

- CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative aux Parts Sociales devant être annulées;
- L = pertes (y compris les pertes reportées); et
- LR = toute somme devant être placée en réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

Dans le cas où la Société réaliserait un bénéfice supplémentaire (par exemple par versement d'une clause d'intéressement) après le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (le «Rachat»), à la suite d'une opération qui a été réalisée avant le Rachat, le Montant Disponible calculé à cette occasion prendra en compte ce profit supplémentaire.

7.7. Pour les besoins de l'Article 7, «Montant total de l'Annulation» signifie un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le montant Total de l'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe de part Sociales concernée, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés, selon les modalités prévues pour une modification des Statuts, dans la mesure toutefois où le Montant Total de l'Annulation ne sera jamais plus élevé que le Montant Disponible.

7.8. Pour les besoins de l'Article 7, les «Comptes intérimaires» désignent les comptes intérimaires de la Société à la date du compte intermédiaire concerné et la «Date du Compte Intérimaire» signifie une date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier (1^{er}) paragraphe de l'Article 8 («Droits et obligations relatifs aux parts sociales») des Statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Droits et obligations relatifs aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit de vote à l'assemblée générale des associés.

(...)»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier intégralement et de reformuler l'Article 20 («Distribution des bénéfices») des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20. Distribution des bénéfices.** Le solde créditeur de la Société figurant dans l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux, dépréciation et provisions, représente le bénéfice net de l'exercice.

A côté du bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés au compte de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social libéré de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés, selon les dispositions prévues ci-après.

Les Associés peuvent décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires sur la base de l'état des comptes préparés par le gérant, ou, le cas échéant, par le Conseil, en montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice précédent, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve légale, selon les dispositions prévues ci-après.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés, selon les dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise sélectionnée par le gérant, ou le cas échéant, par le Conseil et peuvent être payés selon des modalités déterminées par le gérant, ou le cas échéant par le Conseil. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil, peut décider du taux de change applicable aux dividendes transférés dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non versé sur une part sociale pendant cinq ans, ne peut ensuite être réclamé par le détenteur de la part sociale, il devra être annulé par le détenteur de la part sociale, et devra revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse d'une déclaration de dividendes, les dividendes seront alloués et versés comme suit:

(i) Chaque part sociale de Classe A (si applicable) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de la part sociale concernée, puis

(ii) Chaque part sociale de Classe B (si applicable) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule cinquante cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de la part sociale concernée, puis

(iii) Chaque part sociale de Classe C (si applicable) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de la part sociale concernée, puis

(iv) Chaque part sociale de Classe D (si applicable) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule quarante cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de la part sociale concernée, puis

(v) Chaque part sociale de Classe E (si applicable) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de la part sociale concernée, puis

(vi) Chaque part sociale de Classe F (si applicable) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule trente cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de la part sociale concernée, puis

(vii) Chaque part sociale de Classe G (si applicable) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de la part sociale concernée, puis

(viii) Chaque part sociale de Classe H (si applicable) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule vingt cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de la part sociale concernée, puis

(ix) Chaque part sociale de Classe I (si applicable) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de la part sociale concernée, puis

(x) Le solde du montant total distribué devra être distribué dans son intégralité aux détenteurs des parts de la dernière classe dans un ordre inverse à l'ordre alphabétique (soit d'abord la Classe J de parts sociales, ou en l'absence de parts sociales de Classe J, la Classe I de parts Sociales et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que la Classe A de parts sociales).»

Sixième résolution

L'Associé Unique décida de modifier l'Article 21 («Dissolution, Liquidation») des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21. Dissolution, Liquidation.** Après le paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société ainsi que de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation devra être distribué aux associés conformément et de façon à parvenir sur une base agrégée au même résultat économique que celui auquel auraient conduit les règles de distribution prévues pour les dividendes.»

Septième résolution

L'Associé Unique décida d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, de modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter les modifications des Statuts précitées et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais et dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BOONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54022. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005052/397.

(140004800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Omapiep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.475.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventh of January,
before the undersigned, Marc Loesch, a notary resident in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Annagab S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500),

here represented by Mr Markus Lemmens whose address is Schurzelter Straße 206, Aachen, Germany, and by Mr Abdelhakim Chagaar, whose professional address is 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

acting in their capacity as manager A, respectively manager B of Annagab S.à r.l. and pursuant to the provisions of article 8.3.1 of its articles of incorporation.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Omapiep S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by a Board composed of at least two (2) managers and, as the case may be, at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager) and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. If the Company is managed by a sole manager, the provisions of article 9 below will prevail.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board.**8.1. Powers of the Board**

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which must be in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that Class A and B Managers have been designated. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager agreed on those resolutions in the event that Class A and B Managers have been designated. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that any such meeting must be initiated from Luxembourg, be chaired by a manager situated in Luxembourg and the majority of the managers must be physically in Luxembourg. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 In case of emergency, circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers or, as the case may be, by the joint signature of at least one Class A Manager, together with at least one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

10.2 To the extent permissible under the Law and any other law and/or regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.3.2 above, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

11.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or, in case of emergency, by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

11.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

11.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.2.3 General Meetings are held in Luxembourg at the time specified in the notices.

11.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.2.5 Shareholders cannot be present in a General Meeting by telephone, videoconference or by any other means of communication and must attend the General Meeting in person or must be duly represented as specified in article 11.2.6 below.

11.2.6 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, except to a Luxembourg resident persons, in order to be represented at any General Meeting.

11.2.7 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.2.8 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

11.2.9 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on January 1 and ends on December 31 of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Approved auditor (Réviseurs d'entreprises agréé).

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several approved auditor (réviseurs d'entreprises agréé), when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the approved auditor (réviseurs d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The approved auditor (réviseurs d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. General provisions.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders' Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription and payment

Annagab S.à. r.l., represented as stated above, declares to subscribe to the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Contribution).

The amount of the Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Markus Lemmens, of German nationality, born on 8 October 1969 in Würselen, Germany, with address at Schurzelter Straße 206, Aachen, Germany, as Class A Manager.

- Giuseppe Di Modica, of Italian nationality, born on 31 May 1974 in Enna, Italy, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Class B Manager; and

- Abdelhakim Chagaar, of French nationality, born on 3 March 1979 in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg as Class B Manager.

2. The registered office of the Company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the the proxyholder of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the authorised representative of the appearing party signs it together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept janvier,

par devant le soussigné Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Annagab S.à. r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500),

ici représentée par Monsieur Markus Lemmens, dont l'adresse se situe à Schurzelter Straße 206, Aachen, Allemagne et Monsieur Abdelhakim Chagaar, dont l'adresse professionnelle se situe à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

agissant en leur capacité de gérant de catégorie A, respectivement gérant de catégorie B de la société Annagab S.à. r.l. et en vertu des dispositions de l'article 8.3.1 de ses statuts.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est «Omapiep S.à. r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre

endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins deux (2) gérants et, le cas échéant, au moins un (1) gérant de classe A (ci-après le Gérant de Classe A) et au moins un (1) gérant de classe B (ci-après le Gérant de Classe B) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui devra être au Luxembourg.

8.2.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B en cas de désignation de Gérants de Classe A et B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B soient d'accord avec les résolutions en cas de désignation de Gérants de Classe A et B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler à condition que toute réunion soit initiée du Luxembourg, et être présidée par un gérant résidant luxembourgeois et que la majorité des gérants soit physiquement au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A avec celle d'au moins un gérant de classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

10.2 Si la Loi et toute autre loi et/ou règlement applicable au Grand-Duché de Luxembourg le permettent, les gérants et autres responsables de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués

conformément à l'article 8.3.2 ci-dessus, seront indemnisés par les avoirs de la Société pour tous frais, charges, pertes, dommages et dépenses engendrés ou éprouvés par ceux-ci en rapport avec toutes actions, réclamations, procès ou poursuites dont ils seront parties du fait d'être ou d'avoir été gérants, agents ou délégataires de la Société, pour toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou toute action accomplie, approuvée, ou manquée, liée à l'exécution de leurs devoirs, sauf pour les dettes et dépenses résultant d'une faute grave ou une faute volontaire de leur part, à chaque fois sans préjudice à tout autre de leur droit.

IV. Associé(s).

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, en cas d'urgence, par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

11.1.2 Au cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

11.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3 Les Assemblées Générales sont tenues au Luxembourg à l'heure précisée dans les convocations.

11.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.2.5 Les associés ne peuvent être présents à l'Assemblée Générale par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de communication et doivent participer à l'Assemblée Générale en personne ou être représentés comme il est spécifié à l'article 11.2.6 ci-dessous.

11.2.6 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, sauf à des résidents luxembourgeois, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

11.2.7 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

11.2.8 Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.9 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Au cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires indiquent que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales**Art. 17. Dispositions générales.**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Annagab S.à r.l., représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) (la Contribution).

Le montant de la Contribution est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Markus Lemmens, de nationalité allemande, né le 8 octobre 1969 à Würselen, Allemagne, avec adresse à Schurzelter Straße 206, Aachen, Allemagne, comme Gérant de Classe A.
- Giuseppe Di Modica, de nationalité italienne, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme Gérant de Classe B; et
- Abdelhakim Chagaar, de nationalité française, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme Gérant de Classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête du mandataire de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le mandataire de la partie comparante le signe ensemble avec le notaire.

Signé: M. Lemmens, A. Chagaar, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2013. REM/2013/106. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009448/525.

(140010496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

D Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.439.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December;

Before us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Beta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Delta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Epsilon PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;

- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP Limited, its general partner;

- Mr. John Van Wyk, residing at Unit 3, 35 Winstone Avenue, Hyde Park, Johannesburg, 2196, South Africa;

- Mr. Peter Schmid, residing at 8 Pinecote Drive, Sunningdale, Berkshire, SL5 9PS, United Kingdom;

- Mr. Knut Torbjorn Caesar, residing at Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, United Kingdom;

- Mr. Christopher James Mckenzie Coles, residing at Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, United Kingdom;

- Mr. Daniel Paul Fletcher, residing at 82 Oakwood Court, Abbotsbury Road, London, W14 8JF, United Kingdom;
- Mr. James Murray Grant, residing at Ardarach House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, United Kingdom;
- Mr. Alistair Angus Mackintosh, residing at Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, United Kingdom;
- Mr. David Ross Standen Morley, residing at 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, United Kingdom;
- Mr. Paul William Owers, residing at The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, United Kingdom;
- Mr. Mark William Lane Richards, residing at 133 Turney Road, Dulwich Village, London, SE21 7JB, United Kingdom;
- Mr. Michael Andrew Simon Till, residing at 2695 Avenida Libertador, 12th floor, Buenos Aires, 1425, Argentina;
- Mr. Richard Henry Phillips, residing at 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, United Kingdom;
- Mr. Stuart David Michael Grylls, residing at 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, United Kingdom;
- Mrs. Natalie Catherine Kolbe, residing at 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, South Africa;
- Benview Limited, a BVI business company, incorporated under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under No 1388208, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- Mrs. Adiba Ighodaro, residing at 16 Lindsay Square, London, SW1V 3SB, United Kingdom;
- Intropica Limited, a company incorporated in England and Wales, registered with the registration number No 07845691, having its registered office at 2 More London Riverside, London, SE1 2JT, United Kingdom.

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of D Ebco S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 178439 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2013, whose articles of incorporation have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on August 24, 2013, and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 28, 2013 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2509 dated October 9, 2013 (page 120386) (the "Articles").

The Shareholders and the New Shareholder as defined in the Second Resolution (as the case may be), acting in their capacity of shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions in accordance with the following agenda:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) to fifty two thousand US Dollars (USD 52,000.-) by the issue of:
 - 50,000 class B1 shares;
 - 50,000 class B2 shares;
 - 50,000 class B3 shares;
 - 50,000 class B4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up for two thousand US Dollars (USD 2,000.-) by way of contribution in cash made by the New shareholders;
2. Subscription of the New Shares by Mr. Neil Brown, residing at Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, London, SW1V 1AF, United Kingdom, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;
3. Conversion of 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares currently held by Intropica Limited in the share capital of the Company, into 200,000 class C shares, with a par value of one US cent (USD 0.01), each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions;
4. Amendment of article 5 of the Articles;
5. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) to fifty two thousand US Dollars (USD 52,000.-) by the issue of:

- 50,000 class B1 shares;
- 50,000 class B2 shares;
- 50,000 class B3 shares;
- 50,000 class B4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up for two thousand US Dollars (USD 2,000.-) by way of contribution in cash made by the New shareholders.

Subscription and Payment

- Neil Brown, residing at Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, London, SW1V 1AF, United Kingdom, here represented by Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

The persons subscribing for the New Shares as described in this resolution are referred to in this document as the "New Shareholder".

Second resolution

The Shareholders resolve to convert 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares currently held by Intropica Limited in the share capital of the Company, into 200,000 class C shares, with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions.

Third resolution

The Shareholders and the New Shareholder resolve to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is USD 52,000 divided into:

- 100,000 class A1 shares (the "A1 Shares"),
- 100,000 class A2 shares (the "A2 Shares"),
- 100,000 class A3 shares (the "A3 Shares"),
- 100,000 class A4 shares (the "A4 Shares"),
- 1,150,000 class B1 shares (the "B1 Shares"),
- 1,150,000 class B2 shares (the "B2 Shares"),
- 1,150,000 class B2 shares (the "B3 Shares"),
- 1,150,000 class B2 shares (the "B4 Shares"), and
- 200,000 class C shares (the "C Shares"),

each having a par value of USD 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles".

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le 12 décembre;

Par-devant Nous, le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Beta PC;
- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Delta PC;
- Spur PCC une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Copper Epsilon PC;
- Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner;
- M. John Van Wyk, demeurant au Unit 3, 35 Winstone Avenue, Hyde Park, Johannesburg, 2196, Afrique du Sud;
- M. Peter Schmid, demeurant au 8 Pinecote Drive, Sunningdale, Berkshire, SL5 9PS, Royaume-Uni;
- M. Knut Torbjorn Caesar, demeurant à Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, Royaume-Uni;
- M. Christophe James Mckenzie Coles, demeurant au Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, Royaume-Uni;
- M. Daniel Paul Fletcher, demeurant au 82 Oakwood Court, Abbotsbury Road, Londres, W14 8JF, Royaume-Uni;
- M. James Murray Grant, demeurant à Ardarach House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, Royaume-Uni;
- M. Alistair Angus Mackintosh, demeurant à Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, Royaume-Uni;
- M. David Ross Standen Morley, demeurant au 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, Royaume-Uni;
- M. Paul William Owers, demeurant à The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, Royaume-Uni;
- M. Mark William Lane Richards, demeurant au 133 Turney Road, Dulwich Village, Londres, SE21 7JB, Royaume-Uni;
- M. Michael Andrew Simon Till, demeurant au 2695 Avenida Libertador, 12th floor, Buenos Aires, 1425, Argentine;
- M. Richard Henry Phillips, demeurant à 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, Royaume-Uni;
- M. Stuart David Michael Grylls, demeurant au 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, Royaume-Uni;
- Mme Natalie Catherine Kolbe, demeurant à 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, Afrique du Sud;
- Benview Limited, une BVI business company constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1388208, et ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
- Mme. Adiba Ighodaro, demeurant au 16 Lindsay Square, Londres, SW1V 3SB, Royaume-Uni; et
- Intropica Limited, établie selon les lois de l'Angleterre et des Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 07845691, ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2JT, Royaume-Uni.

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés (les "Associés") de D Ebco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178439 (la "Société") et, constituée suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 août 2013, et modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2013, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 octobre 2013, sous le numéro 2509 (page 120386) (les "Statuts").

Les Associés et le Nouvel Associé tels que définis dans la Deuxième Résolution (selon le cas), agissant en leur capacité d'associés de la Société, adoptent par la présente les résolutions écrites suivantes, conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille Dollars US (2,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante mille Dollars US (50,000.- USD) à cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) par l'émission de:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour deux mille Dollars US (2,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par le Nouvel Associé;

2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par M. Neil Brown, demeurant au Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, Londres, SW1V 1AF, Royaume-Uni et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

3. Conversion de 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4 actuellement détenues par Intropica Limited dans le capital social de la Société, en 200,000 Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous;

4. Modification de l'article 5 des Statuts;

5. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille Dollars US (2,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante mille Dollars US (50,000.- USD) à cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) par l'émission de:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour deux mille Dollars US (2,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par le Nouvel Associé;

Souscription et Libération

M. Neil Brown, demeurant au Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, Londres, SW1V 1AF, Royaume-Uni ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

La personne souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales telles que définies dans cette résolution est désignée dans le présent document comme le "Nouvel Associé".

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4 actuellement détenues par Intropica Limited dans le capital social de la Société, en 200,000 Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous.

Troisième résolution

Les Associés et le Nouvel Associé décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à 52,000 Dollars US représenté par:

- 100,000parts sociales A1 (les "Parts Sociales A 1");
- 100,000parts sociales A2 (les "Parts Sociales A 2"),
- 100,000parts sociales A3 (les "Parts Sociales A 3"),
- 100,000parts sociales A4 (les "Parts Sociales A 4"),
- 1,150,000 parts sociales B1 (les "Parts Sociales B 1"),
- 1,150,000 parts sociales B2 (les "Parts Sociales B 2"),
- 1,150,000 parts sociales B3 (les "Parts Sociales B 3"),
- 1,150,000 parts sociales B4 (les "Parts Sociales B 4"), et
- 200,000 parts sociales C (les "Parts Sociales C"),

chacune ayant une valeur nominale de 0.01 Dollars US et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts".

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58896. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009888/255.

(140011575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Lucazoom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.477.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Permira V L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg;

6. P5 I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Lucazoom S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000) represented by four million (4,000,000) shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or

other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- Permira V L.P.1: 723,753 shares
- Permira V L.P.2: 2,841,152 shares
- Permira Investments Limited: 290,895 shares
- P5 Co-Investment L.P.: 83,973 shares
- P5 CIS S.à. r.l.: 14,455 shares
- P5 I.A.S. L.P.: 45,772 shares

Total: 4,000,000 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
 - Ms. Séverine MICHEL, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Mr. Kees JAGER, born on April 1, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey; and
 - Mr. Cédric PEDONI, born on March 24, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Permira V L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;
2. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;
3. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;
4. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;
5. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178 072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg;
6. P5 I.A.S L.P., a limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Lucazoom S.à r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille Euro (EUR 40.000) représenté par quatre millions (4.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- Permira V L.P.1: 723.753 parts sociales
- Permira V L.P.2: 2.841.152 parts sociales

- Permira Investments Limited: 290.895 parts sociales
 - P5 Co-Investment L.P.: 83.973 parts sociales
 - P5 CIS S.à.r.l.: 14.455 parts sociales
 - P5 I.A.S. L.P.: 45.772 parts sociales
- Total: 4.000.000 de parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille Euro (EUR 40.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Séverine MICHEL, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Kees JAGER, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey; et
 - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009356/455.

(140010509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

COFRA Treasury Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 39.234.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COFRA Treasury Services S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.234, constituée sous la dénomination RELESTA S.A. suivant acte notarié en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 246 du 9 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1615 du 5 juillet 2013.

L'assemblée est ouverte à 16.25 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la Société pour la fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2014.

2. Extension de l'année sociale en cours jusqu'au 28 février 2014.

3. Modification subséquente de l'article 18 des statuts de la Société.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la Société qui commencera désormais du premier jour de mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Exceptionnellement, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 se terminera le 28 février 2014.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier jour de mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "COFRA Treasury Services S.A." (the "Company"), a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 39.234, incorporated under the denomination RELESTA S.A. pursuant to a notarial deed on 17 December 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 246 on 9 June 1992 and the articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned

notary dated 30 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1615 on 5 July 2013.

The meeting is opened at 4.25 p.m. with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following

Agenda

1. Change of the financial year of the Company so as to fix it from 1st March to the last day of February, with effect on 1st March 2014.

2. Extension of the current financial year to 28 February 2014.

3. Subsequent amendment of article 18 of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to change the financial year of the Company which shall begin on the first day of March of each year and shall end on the last day of February of the next year, with effect on 1st March 2014.

Exceptionally, the current financial year that began on 1st January 2013 will end on 28 February 2014.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 18 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of March of each year and shall terminate on the last day of February of the next year."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Signé: R. BOGAERTS, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60013. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009862/121.

(140011654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Magdalena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.797.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2014013187/12.

(140014623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 111.649.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013184/10.

(140015028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Mastercraft Language Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013192/9.

(140014806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Sofingea, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.164.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013341/9.

(140015104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Sodefi Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 128.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013339/9.

(140015165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.
